

## Comité Social d'Administration du 12 octobre 2023 deuxième convocation

La Direction avait obligation de présenter à nouveau le point 4 pour avis, suite au vote contre unanime de l'ensemble de vos représentants le 03/10/23 suivi de notre départ anticipé.

Ordre du jour :

4 – Ponts naturels 2024 (pour avis)

5 – Point sur les nouvelles structures créées au 1/9/2023 : SDIF de l'Hérault, 5ème Brigade de vérification, mission d'accompagnement fiscal des PME, Antenne SIE de Nîmes et CC pros de Chalôns-en-Champagne (pour information).

6 – Point d'étape sur les ruptures conventionnelles (pour information)

7- Questions diverses (pour information)

**En préambule** la pétition des personnels demandant le pont naturel de l'ascension, très largement signée en un temps record, a été remise au DDFIP.

Vos représentants FO avaient suggéré au Directeur lors du CSAL du 3 octobre et dans la perspective d'une seconde convocation sur ce sujet, d'une part de prendre l'attache des chefs de service pour leur demander comment ils envisageaient d'organiser les congés et d'autre part de voir avec les autres DDFIP d'Occitanie comment leur instance respective s'était déroulée avec ce refus.

Ces deux propositions n'ont pas été sujettes à investigation puisqu'il nous a répondu qu'il n'en avait rien fait.

Par contre comme élément nouveau pour justifier son refus, il s'est retranché sur une note du DG lui demandant de maintenir ouverts ses services le 10 mai.

Fo lui a fait remarquer qu'elle n'avait pas un caractère impérieux et restait à son appréciation dans la mesure où d'autres DDFIP voir un DRFIP s'en étaient affranchis.

Vos représentants ajoutant, que ce dernier responsable avait envoyé un message sur la position à tenir aux DDFIP dépendant de sa vaste région, preuve que le lien hiérarchique n'était pas si prégnant dans cette note.

Toutefois il a maintenu cette position se déclarant à nouveau soumis à un lien hiérarchique.

Vos représentants FO, sans lui demander d'être l'homme du 18 juin, lui ont signifié que de par sa fonction et son positionnement hiérarchique, il pouvait aussi informer le Directeur Général que cette note était une

erreur d'appréciation de la situation et qu'il ne l'appliquerait pas.

Pour FO DGFIP 34 cette posture martiale et obtuse ne cadre pas avec l'exercice de médiation que le DDFIP se targue de mener depuis sa prise de fonction et n'a pas manqué de lui faire remarquer.

Vos représentants FO et l'ensemble des Organisations syndicales ont de nouveau quitté cette instance où force est de constater que le dialogue social est rompu.



La Direction locale reste sourde à une demande de repos d'une journée, d'ores et déjà accordée par l'Education nationale, les collectivités locales et bon nombre d'employeurs privés alors que ce pont n'avait jusqu'alors fait l'objet d'aucun débat et était même présenté par les différentes Directions passées comme une pause dans la campagne déclarative.

Ceci constitue une nouvelle atteinte des acquis sociaux et démontre le manque de considération envers les personnels.

Les instances nationales ont été saisies pour interpellation du Directeur Général et dépôt d'un préavis de grève en cas d'échec des négociations.

Vos élus FO-DGFIP34 en CSAL.

Bernadette JAGA – Olivier VERNEGEOL - Nicolas PONTHEU - Agnès NOVIO

 <b>SECTION</b>  <b>HÉRAULT</b>	<b>BULLETIN D'ADHESION</b>	
	à retourner à : <b>Section FO DGFIP 34 - DDFIP 34</b>	
Section FO DGFIP 34 <a href="mailto:fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr">fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr</a> site local : <a href="http://www.fo-dgfip-sd.fr/034/">www.fo-dgfip-sd.fr/034/</a> site national : <a href="http://www.fo-dgfip.fr/">www.fo-dgfip.fr/</a>	NOM : _____	PRENOM : _____
	GRADE : _____	Echelon : _____ Indice : _____
	AFFECTATION : _____	
	déclare vouloir adhérer au Syndicat <b>FORCE OUVRIERE DGFIP</b>	
	Fait à : _____	le _____ (signature)
	<b>→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant</b>	
	Secrétaire départemental et permanent syndical local : Olivier VERNEGEOL <b>☎04.67.15.75.65</b>	